Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 022-212200018-20260331-20260403-DE

MAIRIE
DE
Allineuc
Les Côtes d'Armor
22460

CONSEIL MUNICIPAL
Du Mardi 31 Mars 2026

L'an deux mil vingt-six le **Mardi 31 Mars à 20H**, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yohann HERVO, Maire de la Commune.

Etaient présents :
Yohann HERVO, Guy BURLOT, Patricia HAMON, Stéphane SOMMIER, Frédéric PAULIAC, Michel LE BOUDEC, Bruno LE MAITRE, Marie-Laure POINEUF, Virginie ALLEE, Nicolas LE CHANU, Katia CARRÉE, Rosemary GOUJON, Alexis GOUYETTE & Valentine DUBOIS.
Absente excusée : Maïwenn COTILLARD (pouvoir donné à Valentine DUBOIS)

La présidence est assurée par Monsieur Yohann HERVO, Maire d'Allineuc. Monsieur Frédéric PAULIAC est désigné secrétaire de séance. Monsieur le Maire ayant constaté que le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Délibération 2026 – IV – 03

Objet : Attribution du programme de voirie 2026

Monsieur Stéphane SOMMIER, adjoint à la voirie, informe l'assemblée élue que cinq entreprises ont répondu à l'appel d'offres pour le programme de voirie 2026 : Eurovia (Ploufragan), Eiffage (Pontivy), Pigeon (Hennebont), SPTP (Ploufragan) et Colas (Ploufragan).
Pour rappel, l'estimatif total s'élevait à 141 285,00 € HT (dont 80 360,00 € HT pour la tranche ferme) :

Monsieur Stéphane SOMMIER annonce le résultat de l'ouverture des plis (prix exprimés en hors taxes) :

Entreprise	TF	TC	TOTAL
1 – Eurovia	59 416.50 €	47 348.70 €	106 765.20 €
2 – Eiffage	67 430.00 €	58 153.00 €	125 583.00 €
3 – Pigeon	65 983.66 €	52 306.83 €	118 290.49 €
4 – SPTP	60 422.00 €	47 316.00 €	107 738.00 €
5 – Colas	55 665.00 €	42 868.00 €	98 533.00 €

M. SOMMIER précise que, compte tenu des éléments techniques et financiers présentés dans le rapport d'analyse des offres, M. Dominique BERNARD, de l'ADAC 22, propose de retenir l'entreprise Colas, conformément au tableau d'analyse ci-dessous.

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 022-212200018-20260331-20260403-DE

N° enregistrement	Entreprises	Critère Valeur Technique (30 %)		Critère Prix (70 %)			Total Note	Classement
		Mémoire Technique (organisation, délais, moyens,...) (20 pts)	Note pondérée (30%)	Montant TTC	Note prix par rapport moins disante	Note pondérée (70%)		
1	EUROVIA BRETAGNE	20,00	6,00	128 118,24 €	18,46	12,92	18,92	2
2	SAS EIFFAGE ROUTE	20,00	6,00	150 699,60 €	15,69	10,98	16,98	5
3	PIGEON BRETAGNE SUD SAS	20,00	6,00	141 948,59 €	16,66	11,66	17,66	4
4	SPTP SAS	20,00	6,00	129 285,60 €	18,29	12,80	18,80	3
5	COLAS FRANCE	20,00	6,00	118 239,60 €	20,00	14,00	20,00	1

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir étudié les propositions reçues et détaillé les différents points d'évaluation,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents avec 15 voix pour et aucune contre,

ATTRIBUE le marché du programme de voirie 2026 à l'entreprise Colas (Ploufragan), pour la tranche ferme, pour un montant total de 55 665,00 € HT,

PRECISE que l'affermissement éventuel des chantiers optionnels sera étudié lors de la prochaine séance en avril compte-tenu d'un retour attendu de Loudéac communauté au sujet de la prise en charge communautaire de la VC n°88 de Bosméléac,

ET AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tous documents s'y rapportant.

Acte rendu exécutoire par le Maire
compte rendu de la transmission en Préfecture le
Publication le
AR Préfecture :

MAIRIE D'ALLINEUC (Côtes-d'Armor)

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Maire, Yohann HERVO
Le secrétaire de séance, Frédéric PAULIAC

MAIRIE D'ALLINEUC (Côtes-d'Armor)